

« arcts et butte dudit Spina, au pied de laquelle muraille,
« ou bien dans icelle, l'on pourra mettre une autre borne
« qui bornera a droit fil audict huitieme creneau. »

« *Item*, sera mise et plantee une autre borne a la cime
« dudit recoing ou queue de terre au pied de ladicte vigne
« de la Dachiere, tirant a droit fil contre ladicte muraille
« vielle dudit Spine en laquelle sont les arcts et butte, et
« pour mieux a l'advenir connoitre ledict recoing ou queue
« de terre etant au bout de ladicte piece qui fut dudit feu
« Denis Dallieres, comme dit est, faudra encore une autre
« borne a la cime et bout du coste de bise de ladicte palisse
« divisant ledict jardin et verger dudit Spina de ladicte Com-
« bette, laquelle borne, bornera a droit fil jusques a l'autre
« bout d'icelle, du coste de vent, auquel lieu sera mise et
« plantee une autre borne qui bornera a droit fil a l'autre
« borne qui sera mise a ladicte cime d'icelle palisse, du
« coste de bise. Lesquels rapport, ostension et partaige
« ainsy que dessus faits, Gabriel de La Roche, serviteu,
« dudit sieur Obeancier de St Just, lesdits M^e Jean Guillot,
« Jean Chamblard, Louis de Lilis, Mathieu Audebert,
« Claude Dusoleil et Etienne Gaule, es noms que dessous,
« ont respectivement, chacun en droit soy, loue, ratiffie et
« esmologuent et iceux rapport, ostension et partaige, ont
« donne et preste donnent et prestant leur consentement
« et assentement en tout et partout, voulants et entendants,
« cy comme ils veulent et entendent esdits noms, que les-
« dits rapport, ostension et partaige cy dessus escript
« tiennent et soient vallables. »

Cette transaction est intéressante en ce qu'elle nous montre l'état de désordre dans lequel étaient tombées les limites des seigneuries à cette époque, en même temps